

## Conseil Municipal du 27 juin 2024

Le 27 juin 2024, à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 21 juin 2024, sous la présidence de M. VASSEUR Hervé, le Maire.

Étaient présents : REMBERT Hélène, LEROY Gérard, FALZON Yvan, DONZEAU Catherine, POLIN Karin, DEBACKERE Laurent, DAVID Sandra, PORTAL Audrey, SONDAG Marc, BEZILLE Pascal, LEGOIS Sylvie, COILLE André

Absent :

Absents excusés : THOMAS Julien (pouvoir donné à VASSEUR Hervé)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : LEGOIS Sylvie

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2024

Il n'y a pas de correction à apporter, le compte rendu de la séance du 23 mai 2024 est donc approuvé à l'unanimité.

### Approbation de l'avenant n° 1 de la convention du service instructeur ADS (Application du Droit des Sols) de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 17 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience, dite « loi climats et résilience », depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la police de la publicité des enseignes et pré-enseignes relève des prérogatives des maires, y compris dans les communes qui ne sont pas régies par un Règlement Local de Publicité (RLP).

Lors de la conférence des maires du 16 avril 2024, les maires ont décidé de conserver la compétence de la police de la publicité mais ont opté pour une instruction communautaire des demandes de publicité extérieure. Un projet d'avenant de convention définissant les modalités de fonctionnement du service instructeur ADS a été approuvé en conseil communautaire le 28/05/2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- De confier l'instruction des dossiers de demandes de publicité extérieure au service communautaire ;
- D'approuver l'avenant à la convention relative au fonctionnement du service instructeur ADS ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour : 14

contre : 0

abstention : 0

### Garantie emprunt Valloire Habitat

Valloire Habitat va contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations un prêt qui doit être garanti par deux collectivités : la commune à hauteur de 50 % et le Département du Loiret pour 50 %.

Cet emprunt concerne des travaux de rénovation thermique réalisés dans 11 logements.

### Projet photovoltaïque

Un projet agrivoltaïque en est à ses premières démarches. Mardi 2 juillet première réunion à la DDT ; Dans le cadre de ce type de projet, une société par actions simplifiée est créée, nous pouvons au titre de la commune présenter une offre de participation à cette société. Des renseignements complémentaires ont été demandés au promoteur pour savoir si cela est intéressant et/ou faisable.

### Informations et questions diverses

Subvention aux associations SEPAB aucun mineur donc pas de subvention cette année

13 et 14 juillet demande pour aider au nappage vers 17 heures. Cérémonie du 14 juillet 11 heures

Convention avec le département pour la gestion d'un chemin communal emprunté par la véloroute

### Tour de table

André COILLE, le SYCTOM aurait découvert un compte qui aurait été créé en 1997 et qui présente un solde très important.

Défibrillateur, il semblerait que beaucoup ait des problèmes de batterie, Marc SONDAG intervient en signalant que le notre est certainement HS que faut-il faire ?

Sandra DAVID, depuis l'intervention le changement de puissance du compteur à la salle des fêtes, il n'y a plus de coupure.

Sylvie LEGOIS, l'AG DE ADAPA n'a pu avoir lieu faute de quorum ; elle est repoussée au 3 juillet.  
Karin POLIN propose de faire des remerciements pour Chailly Loisirs, pour leur investissement lors des jeux  
intervillage, peut être un courrier.  
Panneau normalisé « Chez les filles »,

Fin du conseil à 20h20